~~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 ~~

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

<u>Présents</u>: Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés: M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à GALLAND Suzanne

Mme LANZONI Noëlle donne pouvoir à PEYSSON Christie

Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à RIERA Michel Charles.

Absent: M. CODEX Joël.

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2017. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Modification de l'ordre du jour :

Délibération: Participation du budget EAU/ASSAINISSEMENT aux frais liés à l'emploi du personnel communal.

Délibérations:

⇔ <u>Objet</u>: Remboursement des heures du service « environnement-entretien » de la Communauté de Communes Bugey Sud par les communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey (ex territoire de Saint-Bois), Brégnier-Cordon, Colomieu pour l'année 2016.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la continuité de la fusion, le service « environnement-entretien » de la CCBS intervient ponctuellement pour la vérification et l'entretien, le désherbage, le faucardage, le débroussaillage des stations d'épuration, des postes de relèvement, de refoulement et des lagunages de la commune déléguée **de Saint Bois.**

Les 4 communes concernées reçoivent régulièrement un détail des interventions et valident, par délibération concordante avec la CCBS, le remboursement des heures réalisées qui sont valorisées à 40 € de l'heure:

- Groslée-Saint-Benoit	105h.	soit	105 x 40 EUR = 4.200 €
- Arboys-en-Bugey (ex Saint-Bois)	81h.	soit	81 x 40 EUR = 3.240 €
- Brégnier-Cordon	126h.	soit	126 x 40 EUR = 5.040 €
- Colomieu	53h.	soit	53 x 40 EUR = 2.120 €

Sous réserve de délibération concordante des 4 communes, la CCBS émettra les titres de recettes aux communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey (ex Saint-Bois), Brégnier-Cordon et Colomieu pour les montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 14 voix

- **ACCEPTE** la proposition de Bugey Sud.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète de Belley.

♦ <u>Objet</u> : DECISION MODIFICATIVE ouverture de crédits supplémentaires cpte 739223

Le Maire rappelle que nous avons l'obligation d'avoir une traçabilité en nos livres des écritures concernant le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC : pour cette année le montant que nous reversons est de 7.817,00 €.

Pour honorer cette dépense, et afin de régulariser cette écriture, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 739223 pour 817,00€ en diminuant les crédits du même montant au compte 022 dépenses imprévues et ce, sans changer l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser ces opérations comptables.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et demande de procéder à cette régularisation.

♦ <u>Objet</u>: Participation du budget EAU/ASSAINISSEMENT aux frais liés à l'emploi du personnel communal.

Le Maire rappelle que nos différents employés participent à l'entretien des stations et réservoirs ainsi que des réseaux et que la charge est aujourd'hui supportée par le budget principal par la prise en charge des salaires et cotisations patronales liées à ces personnes.

Aussi, pour isoler les coûts réels du travail effectué et des charges budgétaires qu'il représente, il convient d'imaginer établir un pourcentage du temps/travail sur la masse salariale, de manière à calculer le montant à rembourser par le budget eau/assainissement pour abonder le budget principal en remboursement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe, propose de l'instaurer à compter du 15 décembre 2017 et fixe le pourcentage de la répartition de la charge à 15%. Il explique que nous utiliserons le compte 6287 en M49 pour payer cette charge et le compte 70841 en M14 pour enregistrer cette recette.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité des présents.

URBANISME (depuis le 10/11/17):

Concernant le PLU, depuis le CM du 10 novembre 2017, une réunion a eu lieu :

* le mardi 5 décembre, dont l'objet était de mener les premières réflexions pour le Projet d'Aménagement & de Développement Durable (**PADD**). La prochaine réunion sur le PADD aura lieu le mardi 16 janvier 2018 à 9h00.

🖔 Certificats d'Urbanisme: 3 informatifs & 2 opérationnels (dont 1 déjà répertorié)

\$\$ <u>CU informatifs</u>:

- ** Notaire de Belley, pour vente immobilière d'une propriété maison & terrain située 12 Rue du Colombier à Arbignieu, plus quelques m² de terrain de la parcelle voisine (vente Maisonneuve/Cottin à MM. Legland). Déposé le 23.11. Délivré le 7.12.
- ** M. & Mme Vallias, concernant un terrain, en vue de vente, situé Impasse de Melon à Arbignieu, en zone U. Déposé le 24.11. En cours d'instruction.
- ** Mme Vidon, en vue de vente, pour un terrain (B 208 : 225 m²) situé Chemin de la Balme au Crozet, commune déléguée de St Bois. Déposé le 30.11. En cours d'instruction.

♦ <u>CU opérationnels :</u>

- ** Notaire d'Artemare, concernant une propriété, grange & terrain, située 55 Montée du Mollard à Sillignieu, en zone U, réhabilitation grange en maison d'habitation (vente Pereira/Depardieu à M. Collin et Mme Rodrigues). Déposé le 26.09. Délivré Positif le 13.11.
- ** Notaire d'Artemare, concernant un terrain, situé Montée François Parra de M. Stéphane Morin, à Sillignieu sur le lot restant d'~700m², (vente Morin à M. Peysson Cédric) « pour un projet d'une maison de plain-pied ». Déposé le 7.12. En cours d'instruction.

♦ Déclaration d'Intention d'Aliéner : 3

- ** Office notarial de Yenne, pour vente Haas Christophe / Sadon Hoareau, d'un terrain (1625 m²), Chemin de la Tour à Arbignieu, parcelles B1121, 1123, 1124, 1125, 1126 ainsi que 1131 & 1132,
- ** Etude notariale d'Artemare, pour vente Consorts Pereira Depardieu / Cts Collin Rodrigues, grange & terrain (1858 m²), Montée du Mollard à Sillignieu, parcelles C685 & 686.
- ** Office notarial de Belley, pour vente Maisonneuve/Cottin à MM. Legland, maison & terrain (÷800 m²), 12 Rue du Colombier à Arbignieu, parcelles B340 & partie de 342.

♦ Renseignements d'Urbanisme :

- ** Divers renseignements, de zonage notamment, dont :
- *** Pour propriété Perarnaud divers terrains & bâtiments, dans cadre d'une vente Perarnaud / Puthod,
- *** Pour biens de M. Colleur René, dans cadre d'une succession,
- *** Pour biens de M. Bonnard Claude, pour info location,

- *** Pour maison & terrain (÷800 m²), en vue de vente Maisonneuve Cottin à MM. Legland,
- *** Pour biens de M. Baetz, pour info dans cadre d'une succession...

♦ Déclarations Préalables : 3

- ** DP déposée le 2.11 pour détachement d'un lot à bâtir. Bondot Daniel. Terrain Chemin du Furans, Thoys, (A913, 7355m² dont 3988 en Zone U 3367 en Zone N avec partie inondable de 4678m², la zone U étant submersible sur 1294m²). Non Opposition délivrée le 21.11 avec prescriptions.
- ** DP déposée le 21.11 pour réalisation d'un abri de jardin, 20 Rue du Cantonnier à Arbignieu. Mme Dinot Christelle. En cours d'instruction.
- ** Mme Vidon Jocelyne, DP déposée le 30.11 en régularisation d'une construction « abri » découlant d'aucune autorisation d'urbanisme connue par les services du cadastre, sur un terrain situé (En Corbet) Le Crozet à St Bois. En cours d'instruction.

🖔 Permis de Construire : 2 déjà pris en compte précédemment

- ** Demande de permis, pour construction de deux maisons individuelles de plain-pied, au profit de M. & Mme Codex Marius, Route de Colomieu à Arbignieu, parcelles C1294 1297 & C1293 1349, reçue le 29.09. Accordé le 21.11.
- ** Demande de permis, pour construction d'une maison individuelle, au profit de M. Sadon Brunot, Chemin de la Tour à Arbignieu, parcelles B1121, 1123, 1124, 1125, 1126 ainsi que 1131 & 1132. 1349, reçue le 10.10. Accordé le 4.12 avec prescriptions.

🖔 Informations générales :

- ** Suite au refus en date du 24.10 du Permis déposé le 25.07, complété le 29.08, pour construction d'une maison individuelle, au profit de M.&Mme Ribeiraud, Place de la Mairie à Arbignieu, (refus par rapport au souci d'insertion au cœur du village), la réunion programmée à ce sujet, le lundi 13.11 avec les différentes entités partie prenante s'est bien déroulée. Nous sommes en attente des nouveaux éléments relatifs à ce dossier que nous examinerons conjointement avec le CAUE et CCBS Urba pour d'éventuels commentaires avant une nouvelle dépose de Demande de Permis de Construire.
- ** Concernant le terrain de la famille Marcon à l'entrée du bourg d'Arbignieu en vente en 2 lots, les 2 pancartes apposées sur ledit terrain ont été retirées, une autre agence étant sur cette affaire. Nous recevons les parties concernées la semaine prochaine.
- ** Indivision Charnaud (Morellato/Lagrange), Montée des Revoirettes à Arbignieu, pour le 1^{er} des 4 lots (lot A~1500m²), la préparation de demande de permis est en cours de finalisation. Suite au dossier du PC refusé de M.&Mme Ribeiraud, au vu du nombre et de la teneur des questions posées par le futur propriétaire et par son architecte, le découpage du terrain tel que réalisé n'entrant pas sous le coup d'un permis d'aménager, nous nous sommes tournés vers le CAUE et CCBS Urba pour avoir leur avis. Il en est ressorti de lancer une réflexion pour établir « des Lignes Directrices, Préconisations » en vue d'obtenir et de réaliser des constructions harmonieuses entre elles, s'insérant au mieux tant sur le plan architectural qu'environnemental, et permettant d'avoir un ensemble cohérent.
- ** Concernant la zone 1AU, Le Grand Pré Pré à la Dame, à Sillignieu, 1,87 ha au PLU. Nous avons rencontré le cabinet qui travaille sur la division parcellaire. Il s'oriente sur la réalisation d'un Eco Quartier, avec des lots allant de 475 m² à 915 m², soit 17 lots. Leur difficulté réside dans la rentabilité et sur le fait notamment de la prescription du PLU, je cite : « Eu égard à la forte sensibilité paysagère de ce secteur, il est exigé, pour cet aménagement d'ensemble, des espaces collectifs (autres que voies de desserte) paysagers, à raison de 20% minimum de la surface totale de l'opération ».

Il nous a été demandé de voir s'il y avait possibilité de réduire ce pourcentage : après entretien avec CCBS Urba, la réponse est non.

Informations diverses:

- Constructions irrégulières à Arbignieu :

Tout comme à Saint Bois, le service du cadastre ayant relevé plusieurs constructions non déclarées, nous sommes en attente des éléments. Dès réception, des courriers seront adressés aux personnes concernées pour les inviter à régulariser leur situation par au moins une Déclaration Préalable. Si la DP est acceptée, la régularisation sera alors possible ; si la DP est refusée, la construction devra alors être démontée.

- Travaux Eglise:

Le Maire informe que les travaux de réparation du clocher d'Arbignieu ont été réalisés et rappelle que ces travaux comprenaient le changement des « abat-sons », des planchers intermédiaires et de l'échelle de meunier remplacée par un escalier à pas décalés. Une visite sur la toiture du clocher nous a fait découvrir des dégâts qui vont nécessiter sa remise en état rapide. Pour cela il faudra effectuer la dépose du toit du clocher comme cela a été fait à Colomieu pour un budget global de 50.000€, en sachant que le clocher de Colomieu est plus petit. Un devis a été demandé à l'entreprise qui a réalisé les travaux des planchers d'Arbignieu et le clocher de Colomieu. Une demande sera faite en urgence à M. le Préfet.

- Lagunage Arbignieu:

Le Maire informe que les grillages de la station du lagunage d'Arbignieu ont été arrachés par un camion, cette personne n'a pas laissé d'adresse. Le prix de réparation étant plus bas que la franchise, il n'est pas nécessaire de faire une déclaration à l'assurance.

- Impayés:

Le Maire informe que les dettes des habitants au niveau des loyers communaux s'élèvent à 17.323€ au f^{er} décembre 2017. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, ces restes à payer sont de l'ordre de 16.338,32€ au 6 novembre 2017.

En 2016, nous avons mis en place un protocole de rappel par la Commune sous forme de simple courrier, ainsi que des relances émises par la Trésorerie qui a un logiciel spécifique et automatique qui envoie des relances aux dates définies par les trésoriers.

Début 2017, pour l'eau et l'assainissement, nous avons fait des relances avec huissiers (les frais engendrés par cette action sont à la charge du client). Il est demandé un pourcentage par rapport à la somme due, pour les loyers une action d'ODT (Opposition Tiers Détenteur) sur les interrogations du compte bancaire des débiteurs. Nous avons eu quelques résultats, certaines personnes ont réglé leur facture ou ont mis en place un échéancier. Malheureusement nous n'avons pas réglé tous les problèmes.

Le mardi 5 décembre, avec le trésorier de Belley, nous avons repris chaque dette et fait le tri. Sous l'autorité d'un service spécifique de la Trésorerie, nous allons mettre en place des saisies sur salaire / bancaires / immobilières.

Cette action auprès du trésorier nous a permis de prévoir de faire des non-valeurs sur des factures non-payées de sommes modiques 2 ou 3€, et de certaines personnesqui ont quitté la commune depuis plusieurs années et que les services de la Trésorerie n'ont pas trouvées malgré des recherches depuis 2011 (Pas d'employeur ou autre).

- Garage communal:

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu à Champagne en Valromey le vendredi 8 décembre avec les représentants du Département pour les subventions attribuées en 2018 pour l'aide aux communes ayant des projets de construction, réparation, sécurité... Pour Arboys en Bugey, nous avions fait la demande pour la construction du garage communal aux « Sablières ». Grâce à la création de la Commune nouvelle, nous avons obtenu 20% au lieu de 15%, soit 35.200€ pour une somme de 176.000€ debudget prévisionnel. L'étude est en cours et une étude de sol devrait être réalisée avant montage du dossier ; la mise en place d'un parc solaire serait envisageable.

Il est prévu de faire des demandes de subventions pour les amandes de police pour la traversée du bourg d'Arbignieu, et pour la réparation du clocher de l'église.

Questions diverses:

- Défibrillateurs : Il est envisagé de les prendre en location...
- <u>Traversée de Saint Bois</u> : Le Maire est en attente de la convention.
- Projet solaire à Saint Bois : Le Maire attend la réponse de la société en charge du dossier.
- « Maison pour tous » à Saint Bois : Une réunion sera prévue pour en établir la réglementation.

Prochaine réunion = 19 janvier 2018 19h30 mairie de SAINT BOIS

Le Maire, Charles BERGER